

**Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal
du 23 octobre 2007**

Convocations adressées le 17.10.2007

Etaient présents : P.BOREL J.L THOMAS G.RIPEAUX C.LEGENDRE R.LELIEVRE L.BELLIOT
D.LEBRETON C.PICHEREAU

Absents : H.DAVY. A.DENIZET, S.TRETON, F.NORMAND, T.GUILLOUARD, M.RINGUENET-
PECATE

- Indemnité de conseil au Comptable du Trésor.

M. le Maire est autorisé à verser l'indemnité de conseil dû pour l'année 2007 au Comptable du Trésor soit 405,226 brut.

- Primes de fin d'année au Personnel Communal,

La prime de fin d'année 2007 est fixée à 850 € net pour un agent à temps complet. Pour les agents en temps non complet un prorata sera effectué.

- Fixation des taux de promotion pour l'avancement de grade des Fonctionnaires de la Commune.

Les taux de promotion pour l'avancement de grade sont fixés à 100%

- Redevance d'occupation du domaine public.

M. le Maire est autorisé à percevoir la somme de 437,78 € de France Telecom pour occupation du domaine public.

- Signature d'un protocole relatif à l'informatisation du réseau intercommunal de lecture publique par la Communauté de Communes des Avaloirs.

Les membres du Conseil Municipal autorisent M. le Maire à signer le protocole avec la Communauté de Communes des Avaloirs. Notre bibliothèque sera informatisée par la Communauté de Communes des Avaloirs courant 1^{er} semestre 2008.

- Signature d'une charte de partenariat entre l'Etat et la Commune de LIGNIERES-ORGERES pour l'instruction des demandes de permis et de déclarations préalables relatives à l'occupation du sol (suite à réforme des autorisations d'urbanisme),

M. le Maire est autorisé à signer la charte de partenariat.

- examen de deux demandes de certificat d'urbanisme en dehors des parties urbanisées de la Commune (secteur de Bouze et de L'Etre au Rov)

Les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable pour les demandes présentées ; l'une par M. et Mme Sébastien MALLET pour la construction d'une maison d'habitation près du village de l'Etre au Roy, l'autre par Mme Christine MAREILLE qui souhaite construire une maison à usage d'habitation au village de Bouze.

- Avis du Conseil Municipal sur une extension de porcherie à la Motte Fouquet par le GAEC de la Therouagne

Les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable.

- Questions diverses

a/ le recensement de la population et des logements aura lieu du 17 janvier au 16 février 2008 sur notre commune. La rémunération des agents recenseurs qui seront recrutés prochainement est établie ainsi :

Bulletins individuels : 1,50 €

Feuille de logements recensés : 1,00 €

1/2 journée de formation : 16 €

Tournée de reconnaissance avant recensement : 52 €

Bordereau de district : 10 €

b/ échange B.BOUJU/COMMUNE : Une nouvelle délibération qui précise que la valeur du terrain cédé à 0, 10 € le m² est égale à la valeur du terrain reçu en échange est prise,

c/ utilisation des fonds pour la paroisse :

2007 / Entretien du Calvaire des Noës : 107,64 €

2007/ Travaux à la sacristie : 1.605,03 €

2006/ Cloches église : 4.349,85 €

2006/07 Porte église: 1.168,306

TOTAL / 7.230,82 €

Montant des fonds : 1 3.079,08 6

Reste à utiliser : 5.848,266

Les fonds restants seront utilisés pour le changement de portes à l' église d'Orgères et d'autres travaux aux bâtiments du Culte.

d/ réfection de la toiture de l'ancien presbytère : les travaux ont commencé semaine 42

e/ aménagement du centre bourg : les travaux sont bientôt achevés,

f/ travaux au cimetière : les plantations sont bientôt terminées,

Fait à Lignières-Orgères, le 24 octobre 2007

Le Maire,

Pascal BOREL